

Qui d'autre fait ou a fait l'objet d'une enquête de la GRC sous l'égide du solliciteur général du Canada? L'attitude paranoïaque de la GRC l'a-t-elle poussée à faire enquête sur le NPD, le parti progressiste conservateur ou quelque autre organisme?

L'autre chose que j'aimerais savoir, c'est dans quelle mesure le centre de planification et d'analyses sécuritaires, qui fait partie du cabinet du solliciteur général, était au courant de l'affaire à laquelle la GRC a été mêlée. S'il n'était pas au courant, il devrait le dire tout de suite parce que personne à la Chambre ne le croit.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Personne ne peut croire aux balivernes que nous ont servies l'ancien solliciteur général, qui est maintenant ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), le solliciteur général qui l'a précédé, qui est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), et le solliciteur général actuel, qui a dû se lever pour prononcer un discours aussi abject à la Chambre aujourd'hui. Personne ne peut croire qu'ils ont pu être assez incompetents pour ne pas être au courant de ces incidents. S'ils étaient vraiment incompetents, ils n'auraient pas dû occuper ce poste. Nous venons d'ouvrir la boîte à malice de la sécurité, de l'espionnage, des tables d'écoute et de l'illégalité au Canada, et nous tenons à avertir le gouvernement dès maintenant que nous n'aurons de cesse que tout soit mis au grand jour.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député me permet-il une brève question? D'après ce qu'il dit, ne pense-t-il pas qu'il conviendrait de rendre publique l'enquête McDonald?

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Je remercie le député qui a deviné mes pensées, car j'allais en effet parler de la commission d'enquête McDonald. On vient de me remettre un exemplaire du hansard du 22 juin 1977, dans lequel le chef de l'opposition (M. Clark) demandait que le Juge en chef du Canada soit habilité à nommer une commission d'enquête judiciaire et que celle-ci ait le pouvoir non seulement d'agir conformément au mandat de l'actuelle commission d'enquête McDonald, mais aussi de faire enquête sur la question de la responsabilité légale et morale et sur le rôle du gouvernement en ce qui concerne les activités du ministère du solliciteur général et de la GRC. Qu'a-t-on demandé? Nous avons posé une question simple et n'y avons pas obtenu de réponse. Cette question s'appuyait sur le précédent de la commission d'enquête Dorion, que l'opinion publique, par ses pressions, a finalement réussi à rendre publique bien que les partisans du gouvernement de l'époque aient tout d'abord refusé.

*L'Adresse—M. W. Baker*

Comme vient de le dire le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), cette enquête devrait être publique. Il n'y a aucune raison de la garder secrète plus longtemps. Quand il arrive qu'un service du gouvernement fédéral fait enquête sur un parti politique, alors assurément si nous sommes une démocratie et si nous nous targuons de ne pas dissimuler les faits, nous devons donc prêcher d'exemple en pareil cas car c'est la seule attitude honnête, honorable et morale qui s'impose. Dans la déclaration justificatrice du solliciteur général à la page 8 on y lit ceci:

● (1422)

Après avoir enquêté sur ces allégations sur les instances du gouvernement, le commissaire de la GRC...

Le solliciteur général a-t-il oublié les questions que lui ont posées quotidiennement à la Chambre les partis d'opposition. A-t-il oublié le genre d'enquête que l'opposition a réclamée le 22 juin dernier, une enquête complète, au grand jour et publique non seulement sur les activités de la GRC mais aussi sur la conduite du ministre et de ses collègues? A-t-il tout oublié cela?

Je suis certain que le public canadien lui ne l'a pas oublié. Nos grands quotidiens en ont beaucoup parlé et le public canadien ne souffre pas d'amnésie sélective comme le solliciteur général. Personne ne croit le solliciteur général lorsqu'il affirme qu'il a ordonné l'enquête sur les instances du gouvernement. C'était plutôt sur celles des députés de l'opposition.

**M. Fox:** Il s'agit des allégations faites après la première déclaration.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Le ministre a eu son tour. En prononçant son discours il s'est mis la corde au cou. Quand on écrira l'histoire de notre époque...

**M. Fox:** Une fois de plus vous ne savez pas de quoi vous parlez.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** ... et que le ministre lira le hansard, il verra que la seule raison pour laquelle nous avons eu cette espèce d'enquête c'est que la loyale opposition de Sa Majesté et d'autres partis à la Chambre des communes l'avait réclamée à cor et à cri.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fox:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Encore une fois, le député déforme la vérité parce qu'il n'est pas au courant des faits. Ce n'est peut-être pas de sa faute, mais s'il s'intéresse vraiment à la vérité et à ce qui s'est passé après ma première déclaration à la Chambre en juin, un certain nombre d'allégations ont été portées à mon attention et j'ai demandé—de même que le gouvernement—au commissaire de la Gendarmerie royale d'enquêter sur ces allégations. Voilà de quoi il est question dans la déclaration que le député vient de citer. Encore une fois, le député essaie de déformer la vérité, ce qu'il ne peut se permettre car il ne connaît pas les faits.